



Forum européen sur la migration - source: CESE

CCBE Info

N° 39
Février 2015

Première réunion du Forum sur la migration - Le Parlement européen dénonce l'espionnage des avocats dans l'UE - Nouvelles règles anti-blanchiment européennes - Coopération avec le barreau biélorusse - La CEDH publie son rapport d'activité

LA PREMIÈRE RÉUNION DU FORUM SUR LA MIGRATION RASSEMBLE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La première réunion du Forum européen sur la migration a eu lieu du 26 au 27 janvier 2015 sur le thème « Des itinéraires sûrs pour un avenir sûr. Comment gérer les flux migratoires mixtes qui traversent la Méditerranée ? ». Le CCBE était représenté par Noemí Alarcón, membre du groupe de travail Migration du CCBE.

Créé par la Commission européenne en coopération avec le Comité économique et social européen, le Forum européen sur la migration constitue une plateforme où les organisations de la société civile et les institutions européennes se rencontrent pour débattre de l'immigration, de l'asile et de l'intégration des migrants. L'objectif du Forum consiste à donner voix au chapitre aux représentants de la société civile dans des questions liées à la migration, l'asile et l'intégration des migrants, afin de permettre aux institutions européennes de promouvoir une approche globale de la migration.

Pour en savoir plus : [<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-european-migration-forum-1>]



LE PARLEMENT EUROPÉEN PREND POSITION SUR L'ESPIONNAGE DES AVOCATS DANS L'UE

Les eurodéputés ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'interception de conversations téléphoniques entre des avocats et leurs clients par les services de renseignement à travers l'Europe lors d'un débat en plénière le 13 janvier.

La question s'est invitée à l'ordre du jour après le récent aveu du ministre de l'intérieur des Pays-Bas que le service de renseignement et de sécurité néerlandais (AIVD) espionnait depuis des années le cabinet d'avocats Prakken d'Oliveira situé à Amsterdam. D'après les données recueillies par le CCBE, les services de police ou de renseignement

ont intercepté des communications entre des avocats et leurs clients au cours de ces dernières années dans des cas similaires en France, au Royaume-Uni, en Irlande, en République tchèque et en Lettonie.

Des députés de toutes tendances politiques se sont succédé pour dénoncer cette forme inacceptable d'espionnage et exiger que l'UE prenne des mesures, par le biais d'enquêtes, de sanctions et par voie législative.

Pour en savoir plus : [[Les députés européens dénoncent la surveillance des communications avocats-clients](#)]

LES LÉGISLATEURS CONVIENNENT DE NOUVELLES RÈGLES ANTI-BLANCHIMENT À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le Parlement européen et les États membres ont convenu en janvier d'une version finale de la quatrième directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, mettant ainsi à jour un instrument de 2005. Un certain nombre de changements ont été apportés : l'intégration du conseil fiscal aux activités soumises aux obligations de déclaration, l'élargissement de la définition de l'« activité criminelle » aux infractions fiscales pénales, la protection renforcée du secret professionnel et du rôle de l'organisme professionnel d'autorégulation en matière de signalement en premier lieu, ainsi que l'instauration de registres centraux publics listant les bénéficiaires effectifs de sociétés et d'autres entités juridiques, dont les fiduciaires, et devant être rendus accessibles non seulement aux entités soumises à obligations mentionnées dans la directive, mais également aux membres du public qui peuvent manifester un « intérêt public légitime », tels que les journalistes d'investigation, les ONG et autres citoyens intéressés.

LE CCBE ENTAME UNE COOPÉRATION AVEC LE BARREAU BIÉLORUSSE

À la suite d'une première réunion en juin 2012, une délégation du CCBE a rencontré le barreau biélorusse le 27 janvier 2015 à Minsk. La réunion a abordé l'idée d'une coopération entre le CCBE et le barreau biélorusse (qui n'en est pas membre). Il a été convenu d'organiser si possible un séminaire conjoint à Minsk en septembre 2015 avec des experts européens et des avocats biélorusses afin d'aborder des points d'intérêt commun (tels que la médiation, l'aide juridique et le secret professionnel).

LA CEDH PUBLIE SON RAPPORT D'ACTIVITÉ

La Cour européenne des droits de l'homme a présenté le 29 janvier son rapport d'activité qui résume notamment les apports jurisprudentiels de la Cour, ainsi que ses statistiques pour l'année 2014 et son tableau annuel des violations par pays. Le rapport souligne que les nouvelles méthodes de travail mises en œuvre depuis l'adoption du Protocole n° 14 amendant le système de contrôle de la Convention ont permis de diminuer de 30 % le nombre de requêtes pendantes. La Cour réitère toutefois sa préoccupation concernant le volume d'affaires répétitives qui représente plus de la moitié des affaires pendantes.

Pour en savoir plus : [[Rapport Annuel 2014 de la Cour européenne des droits de l'homme](#)]

ÉVÈNEMENTS À VENIR

23-25/02/15 : *Global Law Summit à Londres*

26-27/03/15 : *Deuxième forum international des avocats du Bundesrechtsanwaltskammer à Berlin*